

CONTRAT DE CONDITIONS D'UTILISATION

Paroisse responsable des locaux : _____

Adresse des locaux à louer : _____

Frais de location : _____ Frais de location reçu : OUI NON

INFORMATION SUR LE LOCATEUR

Nom de l'individu ou groupe qui désire louer les locaux : _____

Nom de la personne contacte : _____

Adresse de la personne contacte : _____

Numéros de téléphone de la personne contacte

Maison : _____ Travail : _____ Cellulaire : _____

INFORMATION SUR L'ÉVÈNEMENT

Date(s) requis : _____

Durée de la location : _____ Plus de 7 jours *

Raison ou nature de la location : _____

Nombre probable de participants : 1 – 250 251 – 500 500 + **

Est-ce que des breuvages alcoolisés seront servis? OUI NON

Si OUI – Le locateur est responsable de d'assurer qu'il a un permis d'alcool valide pour l'évènement

INFORMATION D'ASSURANCES DE RESPONSABILITÉ CIVILE (voir au verso)

Preuve d'assurance de responsabilité civile achetée auprès du fournisseur d'assurance du locateur (preuve reçue)

Demande d'achat d'assurance de responsabilité civile auprès de Marsh Canada Limited

Limite de 2,000,000 \$

- 1 – 250 personnes (avec boissons alcoolisées)
- 1 – 250 personnes (sans boissons alcoolisées)
- 251 – 500 personnes (avec boissons alcoolisées)
- 251 – 500 personnes (sans boissons alcoolisées)

Limite de 5,000,000 \$

- 1 – 250 personnes (avec boissons alcoolisées)
- 1 – 250 personnes (sans boissons alcoolisées)
- 251 – 500 personnes (avec boissons alcoolisées)
- 251 – 500 personnes (sans boissons alcoolisées)

Montant de la Prime d'assurance : _____ Prime d'assurance reçue : OUI NON

**Si l'assurance est achetée du fournisseur d'assurance du diocèse, les évènements de plus de 7 jours seront référés au fournisseur.*

***Si l'assurance est achetée du fournisseur d'assurance du diocèse, les évènements avec plus de 500 personnes seront référés au fournisseur.*

Le contrat de conditions d'utilisation, la preuve d'assurance de responsabilité civile pour l'évènement, le permis d'alcool (le cas échéant) ainsi que tous les autres documents pertinents et les paiements doivent être remis à la paroisse responsable avant l'évènement.

Signature du locateur

Date

Assurance de responsabilité civile pour évènement

Les individuels ou organisations qui désirent faire la location de locaux paroissiaux ou diocésains sont requis de produire une preuve d’assurances de responsabilité civile pour l’évènement avec la mention que le Diocèse de Bathurst est une entité assurée additionnelle.

Les locateurs peuvent se procurer de telles assurances auprès de leur fournisseur d’assurance. Pour les individuels ou organisations qui n’ont pas d’assurances de responsabilité civile, le Diocèse a négocié une entente avec leur fournisseur d’assurance, Marsh Canada Limited, pour l’option d’achat de tels assurances à des prix compétitifs.

Les limites disponibles sont de 2,000,000 \$ et de 5,000,000 \$, souscrite par Lloyds of London.

Matrices des primes du 17 novembre, 2014 au 17 novembre, 2015

| Limite de 2,000,000 \$ | | |
|-------------------------------|---|---|
| Nombre de personnes | Prime pour évènement (avec boissons alcoolisées) | Prime pour évènement (sans boissons alcoolisées) |
| 1 – 250 | 150.00 \$ | 75.00 \$ |
| 251 – 500 | 250.00 \$ | 150.00 \$ |

| Limite de 5,000,000 \$ | | |
|-------------------------------|---|--|
| Nombre de personnes | Prime pour évènement (avec boissons alcoolisées) | Prime pour évènement (sans boisson alcoolisées) |
| 1 – 250 | 220.00 \$ | 110.00 \$ |
| 251 – 500 | 370.00 \$ | 220.00 \$ |

Les évènements avec plus de 500 personnes ou avec une durée de plus de 7 jours seront référés au fournisseur d’assurance pour évaluation.

Une déclaration d’assurance sera fournie comme prévue d’assurance de responsabilité civile pour l’évènement.

Les modalités et paiements seront la responsabilité de la paroisse responsable des locaux.

Tous les documents originaux devront être entreposés dans un endroit sécuritaire.